

Pack E-Light Clientèle privée

Ce pack constitue une variante économique et respectueuse de l'environnement. Simple mais complet, il regroupe tous les produits et services nécessaires pour exécuter ses opérations bancaires quotidiennes.

Avantages

- Economies par rapport au prix unitaire des différentes prestations et possibilité de bénéficier de 90% de rabais sur le prix normal du pack
- Pas de durée minimale
- Rémunération préférentielle du compte d'épargne Exclusive et du compte de prévoyance
- Possibilité de compléter ce pack par diverses prestations

Prestations de base

Compte privé en CHF ou en EUR	1 inclus
Carte de débit Banque Cler (CHF ou en EUR)	1 Visa Debit Banque Cler (CHF)/carte Maestro Banque Cler (EUR) incluse, dans la monnaie du compte
Carte de crédit Banque Cler en CHF	1 Mastercard®/Visa Prepaid Banque Cler
E-Banking	Inclus
Documents électroniques	Inclus
Relevé de compte	Inclus, au format électronique (envoi mensuel pour un compte privé et annuel pour un compte d'épargne)
Trafic des paiements (en CHF en Suisse, frais de tiers en sus)	Gratuit via E-Banking
Retraits aux Bancomat tiers en Suisse avec une carte Visa Debit en CHF	4 inclus par mois

Prestations complémentaires

Compte d'épargne Exclusive assorti d'une rémunération préférentielle	1 inclus
Compte de prévoyance assorti d'une rémunération préférentielle	Jusqu'à 4 inclus
Prestations d'assurance liées à la carte Visa Debit et à la carte de crédit	Incluses
Prix mensuel du pack	CHF 8

Ces données revêtent uniquement une visée publicitaire. Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.

Conditions

	Rabais	Par an	Par mois
Prix du pack		CHF 96	CHF 8
Possibilités de rabais			
Si un montant compris entre CHF 25 000 et 99 999,99 est constamment disponible sur les comptes et dépôts du client	25 %	CHF 72	CHF 6
Si un montant compris entre CHF 100 000 et 299 999,99 est constamment disponible sur les comptes et dépôts du client ou si celui-ci a souscrit une hypothèque inférieure à CHF 100 000	50 %	CHF 48	CHF 4
Si plus de CHF 300 000 sont constamment disponibles sur les comptes et dépôts du client ou si celui-ci a souscrit une hypothèque supérieure ou égale à CHF 100 000 ou un pack de prestations Premium placements	90 %	CHF 9,60	CHF 0,80

Dispositions particulières relatives aux packs bancaires destinés à la clientèle privée

La banque débite directement le prix du pack de votre compte en fin de mois, indépendamment des prestations du pack effectivement utilisées. Vous pouvez à tout moment résilier votre pack. Le prix du pack est encore débité pour le mois au cours duquel

la suppression a lieu. Lorsque vous supprimez un pack, ce sont les conditions pour les produits individuels, qui y sont contenus, qui s'appliquent ensuite, en particulier leurs délais de préavis. Les produits individuels avec frais annuels qui continuent d'être utilisés (ex. cartes de crédit Banque Cler et Visa Debit Banque Cler) sont débités au pro rata.

Taux d'intérêt du compte d'épargne Exclusive

Taux de base	
1 ^{ère} année ¹	0,075 %
2 ^e année ¹	0,075 %
5 ^e année	0,100 %
10 ^e année	0,125 %
Prime sur les nouveaux versements ²	0,600 %

¹ En cas de transformation d'un compte d'épargne Plus existant en un compte d'épargne Exclusive, le «taux de base 1^{ère} année» s'applique pendant un an à partir de l'ouverture du compte; ensuite, c'est le «taux de base 2^e année» qui s'applique, même si le compte d'épargne Plus est plus ancien.

² Possibilités de prime: prime d'intérêt de 0,6% pendant un an à partir de l'ouverture du compte. En cas de nouveaux versements nets³, vous bénéficiez ensuite d'une prime d'intérêt jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Les fonds transférés depuis un autre compte d'épargne de la Banque Cler, ou retirés au cours du dernier mois de l'année et reversés sur le compte durant les 3 premiers mois de l'année suivante, ne permettent pas de bénéficier d'une prime d'intérêt. L'apport de nouveaux fonds n'ouvre droit à une prime d'intérêt qu'à concurrence de 250 000 CHF. Aucune prime d'intérêt n'est versée dans les cas suivants:

- retraits supérieurs à 20 000 CHF par période ouvrant droit à une prime d'intérêt
- dénonciation de montants avec une date de retrait inférieure ou égale à 180 jours après la fin de la période ouvrant droit à une prime d'intérêt

³ Nouveaux versements nets = entrées d'argent moins les sorties d'argent durant une période ouvrant droit à une prime d'intérêt.

Ces données revêtent uniquement une visée publicitaire. Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.